

LE PETIT JOURNAL DE SAINT-SALVADOUR

Numéro 20 - Janvier 2025

Bonjour à toutes et à tous,

Instabilité !!!!

Instabilité mondiale, avec des conflits qui n'en finissent pas, avec un pays où le dictateur est chassé par des islamistes radicaux, avec à la tête de la plus grande puissance mondiale le retour d'un président imprévisible.

Instabilité climatique, avec des phénomènes inédits comme l'ouragan qui a détruit Mayotte.

Instabilité politique et économique en France, conséquence d'une dissolution totalement incompréhensible, avec un gouvernement censuré au bout de trois mois, avec la valse des premiers ministres (quatre en 2024), avec un pays sans budget, avec des déficits qui ne cessent de croitre, avec des suppressions massives d'emplois et avec des agriculteurs très mécontents.

Et Saint-Salvadour dans tout ça? A notre petit niveau, nous essayons, avec les associations, de cultiver le bien vivre ensemble. Diverses manifestations, relatées dans ce bulletin, y ont contribué.

Pour rester dans le cadre de ce bien vivre ensemble, le conseil municipal vous invite à la traditionnelle cérémonie des vœux :

LE DIMANCHE 12 JANVIER

A 11 heures, salle polyvalente.



Bonne année 2025 !!! Et surtout portez-vous bien ...

Très cordialement Votre Maire Pierre-Marie CAPY

Compte rendu du conseil municipal du mardi 15 octobre à 19 h

<u>Présents</u>: MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, ACCOU Maxime, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David.

Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

Secrétaire de séance : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 2 juillet 2024.

DÉLIBÉRATIONS:

• Emplacement d'un transformateur ENEDIS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de l'enfouissement d'une ligne électrique sur la commune, il est nécessaire d'implanter un transformateur dans le bas du bourg.

Enedis propose que ce transformateur soit implanté Rue de la Couturière, sur la parcelle AZ 139 (parcelle sur laquelle sont situés les ateliers municipaux).

Après discussion et délibération, le conseil municipal donne, à l'unanimité, tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette demande.

<u>Demande de subvention</u>:

L'école de Chamboulive travaille sur un projet en vue du prochain carnaval, pour lequel une subvention est sollicitée. Trois élèves de Saint-Salvadour sont concernés.

Un budget prévisionnel a été établi pour mener à bien ce projet et il en ressort une demande de participation des communes de 1 650 €, pour les 90 élèves de l'école.

Le conseil municipal approuve la somme de 100 €, qui sera versée à l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Chamboulive.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS:

Pour rappel, les employeurs territoriaux seront, à compter du 1^{er} janvier 2025, tenus de participer financièrement à la complémentaire « prévoyance » (couverture complémentaire des conséquences financières liées aux incapacités de travail, d'invalidité, d'inaptitude et de décès) des agents.

Dans ce cadre, la commune a délibéré le 15 février 2024, afin de confier au Centre de Gestion de la Corrèze le lancement d'une procédure d'appel d'offre, en vue de conclure un contrat collectif prévoyance au profit des collectivités du département.

A l'issue de cet appel d'offre, la convention de participation a été attribuée au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et Relyens.

La participation minimum imposée à l'employeur ne pouvant être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 €, la commune décide d'attribuer 50 % de ce montant de référence, soit 17,50 € par agent.

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL:

Pour pallier l'absence de l'un des agents techniques, en arrêt de travail jusqu'au 21 novembre 2024, la commune a procédé au recrutement d'un agent technique contractuel, du 9 octobre 2024 au 17 novembre 2024, à raison de 2 jours par semaine. Ce recrutement sera maintenu jusqu'à la reprise de l'agent titulaire.

A l'issue de cette reprise, sera réalisé un inventaire des travaux en cours et si nécessaire, la mission de l'agent technique contractuel pourra être prolongée.

Cet agent est recruté et rémunéré par le Centre de Gestion, puis mis à disposition auprès de la commune qui remboursera ensuite les sommes engagées.

NOËL DES ANCIENS:

Comme chaque année, la municipalité invite les administrés de plus de 65 ans inscrits sur la liste électorale de la commune à un repas au restaurant « La Ferme du Léondou », le dimanche 15 décembre 2024.

Les personnes ne souhaitant pas assister au repas se verront proposer un colis-cadeau.

QUESTIONS DIVERSES:

1. Vœux du conseil municipal fixés le dimanche 12 janvier 2025.

2. Projet Paucard:

La personne désignée pour piloter le dispositif « Villages d'Avenir » a mis la commune en relation avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Cet établissement est en mesure de fournir une aide en ingénierie afin de concrétiser le projet. Les frais engagés seront à la charge exclusive de l'ANCT.

3. Accueil d'un stagiaire :

La commune a été sollicitée par le Centre de Gestion, à la recherche de tuteurs pour la formation pratique de « secrétaires de mairies remplaçants », organisée chaque année en vue de former de nouvelles personnes. La commune s'est donc engagée à accueillir et à former un stagiaire du 21 octobre au 21 décembre 2024.

4. Assemblée générale de l'Association Départementale des Maires Ruraux (ADMR) :

Réunion durant laquelle les maires ruraux échangent sur les différents problèmes rencontrés au sein de leur commune.

Lors de ces échanges, la Poste a informé du maintien des financements, assurant ainsi la pérennité des agences postales communales.

Monsieur le Préfet a quant à lui annoncé que les dotations d'état devraient être stables pour les communes rurales.

La commune adhérera à cette association en 2025 à raison de 125 €/an.

5. Élagage :

Prévision d'élagage de quelques arbres menaçant les réseaux situés sur des talus appartenant à la commune. Deux devis ont été demandés et l'un d'entre eux a été retenu.

6. Taille sauvage de haie:

L'intervention d'un administré, muni d'une épareuse, ayant coupé des haies sans autorisation des propriétaires a été évoquée. Il est rappelé à cette occasion que chacun est responsable de l'entretien des végétaux qui débordent sur la voie publique. Toute intervention de cette nature n'est toutefois pas acceptable.

7. Plantations d'arbres sur l'ancien stade : quatre d'entre eux seront à remplacer.

Compte rendu du conseil municipal du mardi 3 décembre à 19 h

<u>Présents</u>: MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, ACCOU Maxime, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David.

Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 15 octobre 2024.

<u>DÉLIBÉRATIONS</u>:

• Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :

Comme chaque année, le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2025, suivant le quart du vote du Budget Primitif de l'année 2024.

La somme de 135 106,67 € sera donc prise en compte pour cette délibération.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Mise en place d'un compte épargne-temps :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le dispositif du compte épargne-temps (CET) institué dans la fonction publique territoriale est mis en place au bénéfice des agents publics de la collectivité et leur permet d'épargner, dans une certaine limite fixée par les textes, des jours de congés ou ARTT non utilisés.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, après avoir reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial, de fixer ces modalités de mise en œuvre.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Evolution des tarifs du camping :

Monsieur le Maire propose d'harmoniser l'ensemble des tarifs appliqués au camping municipal afin de simplifier les saisies comptables et de les modifier comme suit :

	Tarifs jusqu'au 01/01/2025	A compter du 01/01/2025
Tarif adultes et enfants + 5 ans	3.00 €/Jour/personne	3.00 €/Jour/personne
Emplacement Tente	2.00 €/Jour	3.00 €/Jour
Emplacement Caravane ou Camping-Car	2.50 €/Jour	3.00 €/Jour
Branchement électrique	3.00 €/Jour	3.00 €/Jour
Caution	100 €	100 €
Taxe de séjour	0.20 €/Jour/personne	0.20 €/Jour/personne

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

FRAIS DE SCOLARITÉ À L'ÉCOLE DE SEILHAC:

Les échanges relatifs à la participation de la commune de Saint-Salvadour aux frais de scolarité des enfants résidant à Saint-Salvadour et scolarisés à Seilhac se sont poursuivis lors d'une rencontre, le 18 novembre 2024, entre Monsieur le Maire de Saint-Salvadour, ses deux adjoints, Madame le Maire de Seilhac, l'adjoint aux finances et la secrétaire générale de mairie.

Par courrier en date du 21 octobre 2024 et comme abordé lors de cette réunion, la commune de Seilhac a proposé à la commune d'annuler le titre de 2023 d'un montant de 10 800 € (année scolaire 2022-2023) au profit d'un titre de 4 035,64 € (montant recalculé sur la base de la convention établie en 2012).

De la même manière, pour l'année scolaire 2023-2024, et selon les mêmes conditions, un titre de 1801,56 € devra être émis par la commune de Seilhac à la commune de Saint-Salvadour. Ce titre remplacera la somme demandée initialement par courrier du 2 avril 2024, à savoir 4 350 €.

Le conseil municipal de Saint-Salvadour est donc aujourd'hui en attente des éléments de calcul qui permettront de justifier ces sommes dues et par conséquent de procéder à leur règlement.

La commune de Seilhac devra également délibérer lors d'un prochain conseil municipal à ce sujet, ce qui permettra ensuite aux deux communes d'établir une nouvelle convention.

Le maintien de l'application de la convention de 2012 rétablit ainsi pour les deux dernières années scolaires la somme de 5 837,20 € en lieu et place des 15 150 € initialement demandés.

PROJET « PAUCARD »:

Le projet de valorisation « Paucard » avance concrètement avec une proposition d'intervention de la société EY France contactée par l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire (ANCT) dans le cadre du dispositif « Villages d'Avenir ».

Ce dernier vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les propositions d'intervention de la société EY France sont les suivantes :

- Identification et partage des contraintes et possibilités des locaux (visite, entretiens, diagnostic)
- Réalisation d'une étude de préprogrammation (proposition d'aménagement, évaluation des coûts)
- Recherche de financements et accompagnement à la mise en œuvre.

Il est à noter que le coût de l'accompagnement de EY France, estimé à 66 000 €, est à la charge de l'ANCT.

QUESTIONS DIVERSES:

1. Visite de Madame la sous-préfète :

Monsieur le Maire accueillera Madame la sous-préfète/secrétaire générale de la Préfecture de Corrèze le vendredi 6 décembre, ce qui sera notamment l'occasion d'aborder le sujet du projet « Paucard ».

2. Motion de soutien à Monsieur le Maire de Saint-Clément :

Le conseil municipal adresse une motion de soutien à Monsieur le Maire de Saint-Clément, à son équipe et aux agents communaux à la suite des incidents qui les ont opposés à une famille d'administrés.

3. Noël des anciens :

Les colis seront préparés le samedi 14 décembre. Le repas aura lieu quant à lui le dimanche 15 décembre à la Ferme du Léondou.

4. Réunion avec le SDIS :

Monsieur le Maire est convié à une réunion organisée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze (SDIS) le 7 janvier 2025 pour aborder le sujet des surveillances de baignade.

Pour rappel, pour la saison 2024, le SDIS n'avait pas été en mesure de mettre à disposition de la commune un surveillant de baignade.

Lors du prochain conseil municipal, il sera proposé de réfléchir à la pertinence de reconduire la surveillance de la baignade à l'étang du Pré-Chaton.

5. Plan Communal de Sauvegarde (PCS):

Monsieur le Maire et ses adjoints ont finalisé la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document, pour rappel, obligatoire pour toute collectivité. Lors de la prochaine réunion du conseil municipal, ce document sera présenté à l'ensemble des conseillers avant d'être adressé aux services de la Préfecture.

6. Nouvelle caserne de pompiers :

Franck LEYRAT s'est rendu à une réunion organisée par le SDIS relative à l'implantation de la future caserne de pompiers sur la commune de Seilhac. Cette dernière concernera les six communes de premier appel.

Lors de cette réunion, il a été constaté qu'une erreur avait été faite par la commune de Seilhac dans l'achat de la parcelle. Le sujet est donc reporté jusqu'à l'achat de la parcelle initialement prévue.

7. Tarifs de l'eau pour 2025 :

Le Syndicat des Eaux de Puy la Forêt a délibéré au sujet des tarifs pour l'année 2025 : l'abonnement est fixé à 100 €/an (contre 97 € en 2024) et le prix de l'eau à 1,80 € le mètre cube (contre 1,70 € en 2024). Cette évolution survient dans une volonté d'harmonisation des tarifs.

COMMÉMORATION

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE:

Une quarantaine de participants a assisté à cette cérémonie.

Après quelques propos introductifs de Monsieur le Maire, rappelant le nécessaire et perpétuel devoir de mémoire, les jeunes Léna et Mahé ont lu avec talent le message de l'UFAC.

Franck LEYRAT a ensuite donné lecture du message ministériel.

Stéphanie JEGO et Maxime ACCOU ont , quant à eux, procédé à l'appel aux morts.

La gerbe a ensuite été déposée par Audrey COURTOIS et Franck LEYRAT.

Enfin, une minute de silence a été respectée, suivie de notre hymne national.

Cette cérémonie a été conclue par un vin d'honneur.

Merci aux participants, tout particulièrement à nos porte-drapeaux Raymond SIMON et Pierre RVIERE qui a remplacé au pied levé Henri ROUME absent pour raison de santé, et que nous espérons retrouver lors de la prochaine cérémonie.











Jeudi 24 octobre - MARCHÉ D'AUTOMNE organisé par l'association « le p'tit marché »

Cette manifestation a rassemblé 25 exposants à l'intérieur et aux abords de la salle polyvalente.

Le public nombreux a pu également profiter de la buvette et de petites restaurations.

Le traditionnel concours de soupe a vu s'affronter 6 participants : difficile de les départager tant elles étaient délicieuses.

Les 84 votants (avec deux bulletins nuls) ont choisi de classer en tête la soupe de Jacques MAZEAUD, le président de l'association « détente et amitié ».

Merci à l'équipe de Jessica ACCOU pour cette manifestation devenue incontournable.





Dimanche 27 octobre - LOTO organisé par l'association « détente et amitié » :

Parfois les manifestations sont victimes d'une mauvaise météo. En ce dimanche après-midi très ensoleillé, les potentiels participants ont vraisemblablement préféré le grand air et les organisateurs ont pu malheureusement constater une faible participation. Dommage car les lots étaient nombreux et de valeur. Tant pis pour les absents : les participants les plus chanceux sont repartis très heureux, les autres étant cependant contents de cet après-midi convivial.

Merci aux organisateurs.

A noter néanmoins un phénomène fort étonnant : des participants (hors commune) sont venus avec leur propre ravitaillement, alors que l'équipe animée par le président Jacques MAZEAUD proposait boissons et pâtisseries pour se sustenter!!!!



Samedi 16 novembre - REPAS CHOUCROUTE organisé par la société de chasse :

Ce désormais traditionnel rendez-vous a connu comme chaque année un beau succès. Environ 130 convives se sont retrouvés pour déguster la choucroute préparée depuis le matin par les bénévoles réunis autour du président Jocelyn LABROUSSE: excellent repas, belle ambiance, soirée agrémentée par la mise en place d'un dispositif de retransmission du match de rugby France-Nouvelle Zélande et, cerise sur le gâteau: au bout du suspense, une victoire étriquée de nos bleus face aux redoutables All Blacks.

Une belle soirée : merci aux organisateurs.





Jeudi 5 décembre - MARCHE DE NOËL organisé par l'association « le p'tit marché » :

Ils étaient nombreux, exposants occasionnels et fidèles producteurs du marché du jeudi, dans et autour de la salle polyvalente.

Une trentaine de stands a ainsi permis aux nombreux visiteurs de réaliser quelques achats de Noël, en plus de leurs emplettes hebdomadaires.

Comme il se doit, cette manifestation était accompagnée de petites restaurations : café, vin chaud pour se réchauffer et bière pour se désaltérer en dégustant, entre autres, frites et grillades proposées par les bénévoles de la société de chasse, qui, pour l'occasion, avaient fait chauffer la plancha. La météo était fraiche, mais il faisait bon sous le barnum pour ce moment convivial.

Merci à l'équipe du p'tit marché.









Samedi 21 décembre - NOËL DES ENFANTS organisé par l'association « Saint Salvadour Animation », avec la participation de la commune :



En ce premier jour de l'hiver, les enfants de la commune étaient invités au passage du père Noël. Dès 15h30, les bambins et leurs parents ont été accueillis dans la salle polyvalente richement décorée. En attendant son arrivée, plusieurs activités étaient proposées : maquillage, décoration de gâteaux, piscine à balles. Et afin de retrouver un peu de calme, un conte a été lu avec talent par la jeune Olivia Fuentes.





Le père Noël est alors apparu pour la distribution rituelle des cadeaux, puis il est reparti vers d'autres contrées, pendant que les enfants et leurs parents partageaient un copieux goûter, qui s'est prolongé tant l'ambiance était agréable.

Merci à Sandra LEYRAT et à son équipe pour cet après-midi particulièrement bien réussi.



Dimanche 14 décembre - NOËL DES ANCIENS organisé par la commune :

Comme chaque année, les anciens de la commune avaient été invités par courrier à s'inscrire, soit pour participer au repas à La ferme du Léondou, soit pour bénéficier d'un colis-cadeau.

Le samedi 14 décembre, les 60 colis, réservés depuis mi-novembre, ont été préparés, et ont été distribués dans les jours qui ont suivi.

Le dimanche 15 décembre, 46 convives (avec malheureusement quelques excusés de dernière minute) étaient rassemblés autour d'un excellent repas préparé par nos amis restaurateurs Francine et Sébastien.



Comme à son habitude, Mario a assuré avec dynamisme l'animation de cette agréable journée. Ce moment convivial a réchauffé les cœurs à l'approche de l'hiver.

Bon à savoir

Frelons asiatiques : comment s'en débarrasser ?

Chaque année, les frelons asiatiques génèrent des nuisances et provoquent d'importants dégâts dans les ruches.

Christian MIRANDA, apiculteur sur la commune, a réalisé une fiche très complète qui explique la vie et la prolifération de ces insectes et qui propose de réaliser vous-même des pièges, ou d'en acheter pour une somme modique.

Cette fiche très détaillée (donc un peu volumineuse pour être intégralement publiée dans ce bulletin) est à votre disposition à la mairie ou peut être envoyée à la demande par mail.

Le saviez-vous?

Un oiseau, puis une douzaine dans les jours qui ont suivi : l'étang du pré Chaton a eu de la visite. Essayons de mieux connaître ce grand palmipède sombre aux reflets verts. Il a un long cou, un bec crochu à son extrémité, un corps allongé terminé par une longue queue très arrondie au bout.

On connait, dans le monde entier, 26 espèces de cormorans. Nos visiteurs sont des grands cormorans, de ceux qui vivent sur les lacs et les rivières, et non l'espèce de bord de mer.

Ils ont la caractéristique d'être assez peu dans l'eau, car leur plumage n'est pas imperméable (peu de sécrétions sébacées) et ils doivent passer du temps, dans les arbres ou sur des rochers, à se sécher les plumes après la pêche.

Pourquoi cette visite inhabituelle ? Probablement parce que l'étang de Seilhac était vide. Il s'en est vu aussi sur l'étang de Chamboulive.

Le Cormoran est une espèce protégée mais la préfecture autorise parfois des tirs s'ils prennent leurs aises dans une pisciculture.

Pour information : par arrêté préfectoral en date du 3 décembre 2024, la commune de Saint-Salvadour a été autorisée, sous certaines conditions, à un prélèvement maximum de 2 individus.

Agenda des associations

Lundi 13 janvier : assemblée générale de l'association « détente et amitié »

Samedi 18 janvier : vœux de la société de chasse

Samedi 25 janvier: assemblée générale de l'association « Saint-Salvadour Animation »

ETAT CIVIL 2024

NAISSANCE:

• Théo, Maël, William GEERAERTS né le 19 mai 2024 à Tulle, de William GEERAERTS et de Mélissa MAXOR, 482 Route des Plats.

MARIAGES:

- Guillaume, Roland, Jean DUMORTIER et Ophélie, Laura AUBE le 18 mai 2024.
- Daniel, François MEYRIGNAC et Dominique, Catherine SOULIER le 29 juin 2024.

PARRAINAGES RÉPUBLICAINS:

- Ewen, Christophe, Laurent DUMORTIER, fils de Guillaume et Ophélie DUMORTIER, le 18 mai 2024.
- Cléa AUGROS, fille d'Alexis AUGROS et de Maria, Inès DIAS MOURA le 15 juin 2024.

DÉCÈS:

- Mme Lucie MAGNAUDEIX (2281 Route de Seilhac), décédée le 4 janvier 2024 à Liginiac.
- Mme Annie NOUBISSIÉ (121 Rue de Puymanie), décédée le 16 avril 2024 à Douala (Cameroun).
- M. Gérard LAMBERT (2958 Route de la Vimbelle), décédé le 18 mai 2024 à Cosnac.
- Mme Liliane PESTEL (344 Rue Louis Pelissier), décédée le 21 juin 2024 à Rennes.
- Mme Suzanne PÉRUSSIE (150 Rue de la Croix Blanche), décédée le 3 juillet 2024 à Treignac.
- Mme Marie MAS (29 impasse de la Servantie) décédée le 15 août 2024 au Lonzac.